



POUR DES COMMUNES FORTES

RETOUR SUR LES ASSISES DE LA FACTURE SOCIALE

Rolle, le 4 février 2020

Les Assises de la Facture Sociale : un signal politique fort envoyé à l'État

Par lettre du 12 décembre 2019, les syndics de Rolle et de Crans ont invité toutes les Municipalités des communes vaudoises à des Assises relatives à la reprise totale de la facture sociale par le Canton. L'objectif affirmé était de créer un mouvement pour cette réforme et ainsi influencer les négociations déjà en cours entre les associations faïtières de communes (UCV et AdCV) et l'État.

Cet événement a connu un franc succès : la présence de plus d'un tiers des communes vaudoises le 23 janvier atteste que l'objectif d'un transfert total du financement de la facture sociale au Canton est partagé par un grand nombre de municipalités. En effet, les municipalités de cent quatorze communes se sont inscrites et sept communes n'ont pas pu envoyer de délégué mais ont exprimé leur solidarité avec les objectifs des Assises. Ces 121 communes représentent 39% des communes vaudoises, comprenant villes et villages de toutes les régions du canton (cf. annexe). Au total, plus de cent soixante personnes ont participé aux Assises.

Les Assises ont confirmé la volonté des communes que le principe "qui commande, paie" soit appliqué à la politique sociale cantonale par une reprise de l'ensemble du financement de la facture sociale par le Canton. Il s'agit d'introduire plus de cohérence entre les compétences/tâches cantonales en matière de politique sociale et le financement des dépenses en lien avec celle-ci.

Les organisateurs ont souligné que cette démarche ne remet pas en cause les prestations de la politique sociale cantonale, qui bénéficient à l'ensemble de la population vaudoise, mais bien le financement par les communes des dépenses en lien avec cette politique (facture sociale).

Ils ont également rappelé que les Assises ne remettent pas non plus en question le principe d'un transfert équitable des ressources entre communes afin d'être solidaires avec celles qui sont financièrement défavorisées ou qui ont beaucoup de besoins (péréquation intercommunale). Il est d'ailleurs estimé que les réflexions concernant la facture sociale devraient être menées indépendamment de celles concernant la refonte de la péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Les organisateurs ont mis en doute la volonté du Conseil d'Etat d'adopter cette reprise totale de la facture sociale et, partant, de l'ensemble des augmentations des dépenses sociales cantonales. Ils ont également mis en doute sa volonté de respecter le délai de la mise en vigueur d'une réforme à temps pour les budgets communaux de 2022. Enfin, ils ont insisté sur l'aspect primordial de cet objectif et sur le délai promis par le Conseil d'Etat.



POUR DES COMMUNES FORTES

Intervention des associations faitières des communes : AdCV et UCV

Les organisateurs ont invité l'AdCV et l'UCV à s'exprimer lors des Assises car ces associations ont publiquement soutenu une reprise totale de la facture sociale par le Canton.¹ C'est sur la base de cette volonté commune que les organisateurs leur ont signifié en début des Assises leur plein soutien.

Le secrétaire général de l'UCV a donc fait une présentation commune de l'UCV et de l'AdCV dévoilant que les négociations actuellement en cours avec l'Etat étant difficiles, celles-ci s'orientaient à présent vers un transfert partiel de la facture sociale. Plusieurs délégués ont alors remarqué que cette piste ne correspondait pas à l'objectif des Assises et ont demandé à ce que les associations faitières retournent à leurs positions initiales face à l'Etat.

Tristesse face au renoncement des associations de communes face à l'Etat

Les organisateurs sont stupéfaits de ce revirement de position très récemment confirmé par les deux associations. Ils ont pris acte avec tristesse du choix de l'AdCV et de l'UCV de renoncer à représenter dans le cadre de leurs négociations avec l'Etat les communes qui s'engagent en faveur de la solution proposée et **appellent les communes présentes à soutenir le principe que seule une reprise totale de la facture sociale par le Canton est acceptable**. Pour votre information, le courrier envoyé aux présidentes des associations faitières daté du 28 janvier 2020 se trouve en annexe.

Les organisateurs continueront de suivre attentivement la situation et se réservent la possibilité d'inviter les communes vaudoises à de nouvelles Assises le cas échéant.

Une solution développée pour une reprise totale de la facture sociale

Plusieurs députés ont pris part aux discussions. Suite à cette soirée, et en réponse aux arguments des associations en lien avec les difficultés techniques relatives à une reprise de la facture par l'Etat, ils ont informé les organisateurs qu'une solution technique simple, qui permet de renoncer au financement de la politique sociale cantonale par les communes, venait d'être développée.

Il s'agit de procéder à une bascule d'environ 16 points d'impôts cantonaux des communes au canton, tout en conservant le système actuel de prélèvement sur les impôts conjoncturels. Avec cette solution, la facture sociale n'apparaîtrait plus dans les budgets communaux. Vous trouverez en annexe les explications détaillées du contenu de cette solution, de ses implications ainsi que de ses avantages.

Cette solution a été transmise à des députés membres des comités de l'AdCV et de l'UCV. Les organisateurs espèrent que nos associations faitières la prendront en

¹ Cf. communiqué de presse de l'UCV du 13 juin 2019, de l'AdCV du 15 juin 2019 et 'Le mot de la Présidente' de l'AdCV de décembre 2019.



POUR DES COMMUNES FORTES

considération et l'utiliseront dans le cadre des négociations avec le Conseil d'État. Nous vous suggérons d'ailleurs de relayer auprès de vos associations respectives le souhait que celles-ci examinent cette nouvelle proposition.

Les organisateurs remercient ces députés pour leur appui actif et leur font entièrement confiance pour continuer de faire valoir le point de vue défendu par un grand nombre de communes au niveau du Canton.

Perception des impôts communaux par les communes

Parallèlement aux discussions sur la facture sociale, M. Pierre-Alain Schmidt, syndic de Mies, a expliqué le concept, admis par la loi, et présenté un exemple de mise en œuvre de la perception des impôts communaux par les communes. Cette mesure présente le double avantage d'améliorer la trésorerie des communes, qui réaliseraient des économies par rapport au coût actuel facturé aux communes pour la perception par le Canton, et de renforcer leur position vis-à-vis du Canton.

Un groupe d'étude sur ce sujet a été créé par les neuf communes de Terre Sainte et les communes intéressées sont invitées à s'adresser à M. Schmidt.

Action juridique en cours

Les communes de Rolle et de Crans ont l'intention de faire recours à la prochaine décision sur la facture sociale et invitent d'autres communes à se joindre à elles pour une action collective. Plusieurs communes ont déjà indiqué vouloir aller dans ce sens.

Crans prépare l'action avec un spécialiste de droit constitutionnel. Une importance toute particulière est attachée à l'article 139 de la Constitution du Canton de Vaud qui déclare que:

- Les communes disposent d'autonomie, en particulier dans :
- a. la gestion du domaine public et du patrimoine communal;
 - b. l'administration de la commune;
 - c. la fixation, le prélèvement et l'affectation des taxes et impôts communaux;
 - d. l'aménagement local du territoire;
 - e. l'ordre public;
 - f. les relations intercommunales.

Nous souhaitons ainsi faire valoir le principe « qui commande, paie », en défendant l'introduction de plus de cohérence entre les tâches cantonales en matière de politique sociale et le financement de celles-ci.



Robert Middleton
Syndic de Crans



Denys Jaquet
Syndic de Rolle